

VELAN

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 29 février 2024

Le rapport qui suit fournit une analyse des résultats d'exploitation consolidés et de la situation financière consolidée de Velan Inc. (la « Société ») pour l'exercice clos le 29 février 2024. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 29 février 2024 et 28 février 2023.. Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux *Normes internationales d'information financière* telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »). Les principales méthodes comptables utilisées pour dresser ces états financiers consolidés sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société. L'ensemble des opérations et des soldes libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars américains, monnaie de présentation de la Société. Le présent rapport de gestion a été approuvé par le conseil d'administration de la Société le 16 mai 2024. D'autres documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations, peuvent être consultés sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES HORS IFRS ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le présent rapport de gestion, la Société utilise des mesures de la performance et de la situation financière qui ne sont pas définies par les IFRS (les « mesures hors IFRS ») et qui sont, par conséquent, peu susceptibles d'être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures, que la direction utilise pour évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, sont rapprochées des mesures de la performance définies par les IFRS. Les rapprochements sont présentés à la fin du présent rapport. La Société utilise également des mesures financières supplémentaires, qui sont définies à la fin du présent rapport.

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion peut inclure des énoncés prospectifs, qui contiennent généralement des mots comme « croire », « anticiper », « planifier », « prévoir », « avoir l'intention de », « continuer » ou « estimer » pouvant être utilisés au conditionnel ou au futur, ou la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable, qui comportent tous des risques et des incertitudes. Ces risques et incertitudes sont présentés dans les documents déposés par la Société auprès des commissions des valeurs mobilières compétentes ainsi que dans le présent rapport (voir la rubrique intitulée « Risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités »). Bien que ces énoncés soient fondés sur les hypothèses de la direction concernant les tendances historiques, les conditions actuelles et les faits nouveaux futurs attendus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, selon elle, sont raisonnables et appropriés dans les circonstances, aucun énoncé prospectif ne peut être garanti et les résultats réels futurs peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les présentes. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser un énoncé prospectif contenu dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins d'y être obligée par la législation en valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

À PROPOS DE VELAN

La Société conçoit, fabrique et commercialise à l'échelle mondiale une vaste gamme de robinetteries industrielles utilisées dans des applications critiques. Velan fournit des solutions à de nombreux secteurs industriels, notamment ceux de la production d'énergie, du nucléaire, du pétrole et du gaz, des produits chimiques, du gaz naturel liquéfié et de la cryogénie, des pâtes et papiers, des procédés géothermiques, de la construction navale, de la défense et des technologies à émission de carbone nulles. La Société, l'un des chefs de file mondiaux de la robinetterie industrielle en acier, exploite 12 usines de fabrication à travers le monde et compte environ 1 641 employés. Son siège social est situé à Montréal, au Canada. Sa stratégie d'affaires consiste à concevoir, fabriquer et commercialiser des robinetteries novatrices en mettant l'accent sur la qualité, la sécurité, la facilité d'utilisation et la longévité. La Société a pour objectifs stratégiques, entre autres, l'excellence opérationnelle et l'amélioration des marges en demeurant résolument axée sur ses clients, l'accélération de sa croissance grâce à l'intensification de ses efforts dans les marchés clés où la Société se démarque nettement de la concurrence, ainsi que l'amélioration et la modernisation continues de ses systèmes et procédés.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les activités d'exploitation nord-américaines, qui comptent deux usines de fabrication au Canada, ainsi qu'une usine de fabrication et un centre de distribution aux États-Unis. Les activités d'exploitation importantes de la Société englobent des usines de fabrication en France, en Italie, au Portugal, en Corée, à Taïwan, en Inde et en Chine. Les activités d'exploitation de la Société comprennent également un service de vente en Allemagne.

RÉSUMÉ FINANCIER DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en dollars américains, à moins d'indication contraire)

	Pour les exercices clos les		
(en milliers)	29 février 2024	28 février 2023	28 février 2022
Activités d'exploitation			
Chiffre d'affaires	346 816	370 429	411 242
Marge brute	93 207	112 465	134 969
Perte nette ¹	(19 737)	(55 453)	(21 141)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	(7 918)	501	11 462
BAIIA ²	5 306	(34 862)	39 599
BAIIA ajusté ²	17 780	21 092	39 599
Perte nette ² par action - de base et dilué(e)	(0,91)	(2,57)	(0,98)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) par action - de base et dilué(e)	(0,37)	0,02	0,53
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 513	54 015
Total des actifs	479 393	477 857	508 428
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	28 777	29 896	31 038
Flux de trésorerie			
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	4 301	522	17 868
Flux de trésorerie disponibles ²	(2 538)	(3 848)	11 724
Capitaux propres			
Dividendes en espèces par action (en \$ CA)			
- Actions à droit de vote multiple	0,03	0,03	-
- Actions à droit de vote subalterne	0,03	0,03	-
Nombre d'actions en circulation à la date de clôture			
- Actions à droit de vote multiple	15 566 567	15 566 567	15 566 567
- Actions à droit de vote subalterne	6 019 068	6 019 068	6 019 068

Carnet de commandes² et nouvelles commandes

	Au					
(en milliers)	29 février 2024		28 février 2023		28 février 2022	
	\$	%	\$	%	\$	%
Carnet de commandes ²	491 525		464 337		501 224	
Livraisons au cours des 12 prochains mois	360 669	73,4 %	307 991	66,3 %	321 860	64,2 %
Livraisons dans 12 à 24 mois	95 483	19,4 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Livraisons dans 24 à 36 mois	17 064	3,5 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Livraisons dans plus de 36 mois	18 309	3,7 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Nouvelles commandes ²	374 454		353 176		363 451	
Ratio commandes/chiffre d'affaires ²	1,08		0,95		0,88	

¹ Le résultat net (perte nette) représente le résultat net (perte nette) attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2024

- Le carnet de commandes¹ se chiffrait à 491,5 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, dont une tranche de 73,4 % est livrable d'ici les 12 prochains mois, en hausse par rapport à 464,3 millions de dollars un an plus tôt. Les fluctuations des devises ont eu un impact positif de 5,6 millions de dollars sur le carnet de commandes¹.
- Les nouvelles commandes nettes (les « nouvelles commandes »)¹ se sont établies à 374,5 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 21,3 millions de dollars, soit 6,0 %, par rapport au précédent exercice. La progression reflète la vigueur des commandes du secteur du pétrole et du gaz comptabilisées par les opérations italiennes, en partie contrebalancée par une baisse des commandes pour les opérations nord-américaines dans le secteur maritime et pour les activités d'entretien, de réparation et de révision. Le raffermissement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 7,0 millions de dollars sur les nouvelles commandes¹ au cours de l'exercice.
- Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2024 s'est élevé à 346,8 millions de dollars, en baisse de 23,6 millions de dollars ou 6,4 % par rapport au précédent exercice financier. Après avoir enregistré un recul du chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois par rapport à l'exercice précédent, la vigueur du chiffre d'affaires au quatrième trimestre a été portée par une hausse des livraisons par les opérations françaises et italiennes destinées respectivement aux marchés de la défense ainsi que du pétrole et du gaz. L'appréciation de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 3,8 millions de dollars sur le chiffre d'affaires de l'exercice.
- La marge brute pour l'ensemble de l'exercice a atteint 93,2 millions de dollars, contre 112,5 millions de dollars lors du précédent exercice. Le recul traduit essentiellement une baisse du volume d'affaires qui a eu des répercussions sur l'imputation des coûts indirects fixes de production, ainsi qu'une composition des ventes moins avantageuse découlant de la réalisation de certains projets à marge peu élevée. Exprimée en pourcentage des ventes, la marge brute s'est établie à 26,9 % pour l'exercice 2024, contre 30,4 % lors de l'exercice 2023.
- La perte nette² pour l'exercice 2024 s'est établie à 19,7 millions de dollars, comparativement à 55,5 millions de dollars l'an dernier. La perte nette² pour les exercices 2024 et 2023 comprend des charges respectives de 10,0 millions de dollars et 56,0 millions de dollars visant à accroître la provision de la Société au titre de l'amiante afin de refléter la valeur d'éventuels règlements de réclamations à venir non encore rapportées.
- BAIIA ajusté¹ de 17,8 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 21,1 millions de dollars lors de l'exercice 2023. La baisse est principalement attribuable à la réduction de la marge brute, en partie contrebalancée par une diminution des frais d'administration.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 36,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, comparativement à 50,5 millions de dollars un an plus tôt.

PERSPECTIVES

La Société compte tirer parti de la dynamique favorable observée dans la seconde moitié de l'exercice 2024 qui lui a permis de conclure l'année sur une positive avec un carnet de commandes¹ en croissance et un ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de 1,08. Au 29 février 2024, des commandes totalisant 360,7 millions de dollars, représentant 73,4 % d'un carnet de commandes¹ total de 491,5 millions de dollars, devaient être livrées au cours des 12 prochains mois. À la lumière de ces commandes, la Société s'attend à ce que son chiffre d'affaires annuel pour l'exercice 2025 soit supérieur à celui réalisé lors de l'exercice 2024.

La Société a confiance en sa capacité d'obtenir d'autres nouvelles commandes¹ puisque l'activité commerciale dans ses principaux marchés demeure robuste portée par les excellentes perspectives du secteur nucléaire et une demande soutenue dans l'industrie pétrolière et gazière, et que l'activité dans le secteur de la défense reflète les dépenses militaires à travers le monde. La direction continuera à suivre de près la situation mondiale, notamment

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

² Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

l'accroissement des tensions géopolitiques et l'environnement macroéconomique incertain dans un contexte de taux d'intérêt et d'inflation plus élevés. Ces facteurs pourraient retarder l'obtention de certains projets.

La situation financière de la Société demeure solide avec une situation de trésorerie nette constituée d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 36,4 millions de dollars. La Société continuera à gérer rigoureusement son fonds de roulement et ses dépenses en immobilisations pour favoriser la génération de flux de trésorerie disponibles¹.

De plus, même si, selon la direction, la Société pourra contrer certains risques grâce à la solidité de sa situation financière, rien ne garantit que des facteurs économiques et géopolitiques extérieurs n'aient pas d'incidences défavorables sur les résultats d'exploitation de la Société ou sur sa situation financière. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fluctuations des taux de change, plus particulièrement ceux du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar américain, les fluctuations des prix des produits de base, tant du point de vue de l'approvisionnement (prix de l'acier) que du point de vue des ventes (prix du pétrole). Veuillez consulter la rubrique intitulée « Risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités » pour plus de détails.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

- Nouvelles commandes¹ de 132,8 millions de dollars, en forte progression par rapport à 87,1 millions de dollars lors du précédent exercice et 78,3 millions de dollars au troisième trimestre;
- Ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de 1,13, contre 0,76 un an plus tôt et 0,97 au troisième trimestre;
- Chiffre d'affaires de 117,9 millions de dollars, en hausse de 2,8 millions de dollars, soit 2,4 %, par rapport au précédent exercice et en progression par rapport à 80,9 millions de dollars au troisième trimestre;
- Marge brute de 38,4 millions de dollars, soit 32,6 % des ventes, comparativement à 39,9 millions de dollars, ou 34,7 % des ventes, l'an dernier;
- Perte nette² de 2,1 millions de dollars, comparativement à une perte nette² de 47,2 millions de dollars l'an dernier, en raison principalement de l'augmentation de la provision de la Société au titre de l'amiante afin de refléter la valeur d'éventuels règlements de réclamations à venir non encore rapportées.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

- Carnet de commandes¹ de 491,5 millions de dollars à la clôture de l'exercice, en hausse de 27,1 millions de dollars, soit 5,9 %, par rapport à la fin du précédent exercice;
- Nouvelles commandes¹ de 374,5 millions de dollars, comparativement à 353,2 millions de dollars pour l'exercice 2023;
- Ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de 1,08, en hausse par rapport à 0,95 lors de l'exercice 2023;
- Chiffre d'affaires de 346,8 millions de dollars, en recul de 23,6 millions de dollars, ou 6,4 %, par rapport à l'exercice 2023;
- Marge brute de 93,2 millions de dollars, soit 26,9 % des ventes, comparativement à une marge brute de 112,5 millions de dollars, ou 30,4 % des ventes, l'an dernier;
- Perte nette² de 19,7 millions de dollars, comparativement à une perte nette² de 55,5 millions de dollars l'an dernier;
- Trésorerie nette de 36,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, contre 50,3 millions de dollars un an plus tôt.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

² Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en dollars américains, à moins d'indication contraire)

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	29 février 2024	28 février 2023	Variation	29 février 2024	28 février 2023	Variation
(en milliers)						
Chiffre d'affaires	117 894 \$	115 141 \$	2 753 \$	346 816 \$	370 429 \$	(23 613) \$
Marge brute	38 384	39 945	(1 561)	93 207	112 465	(19 258)
Frais d'administration	33 121	80 841	(47 720)	98 744	156 759	(58 015)
Charge d'impôt sur le résultat	5 088	4 102	986	7 471	8 045	(574)
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(47 164)	45 081	(19 737)	(55 453)	35 716
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	8 944	8 790	154	(7 918)	501	(8 419)
BAIIA ²	8 482	(39 486)	47 968	5 306	(34 864)	40 170
BAIIA ajusté ²	19 879	16 468	3 411	17 780	21 092	(3 312)
Nouvelles commandes ²	132 825	87 085	45 740	374 454	353 176	21 278
Carnet de commandes ² à la fin de la période				491 525	464 337	27 188
(en % du chiffre d'affaires)						
Marge brute	32,6 %	34,7 %	-210 pdb	26,9 %	30,4 %	-350 pdb
(en dollars par action)						
Résultat net (perte nette) ¹ par action — de base et dilué(e)	(0,10)	(2,18)	2,08	(0,91)	(2,57)	(1,66)
Résultat net (perte nette) ² ajusté(e) par action — de base et dilué(e)	0,41	0,41	-	(0,37)	0,02	(0,39)

Carnet de commandes¹ et nouvelles commandes¹

Au 29 février 2024, le carnet de commandes¹ s'élevait à 491,5 millions de dollars, en hausse de 27,2 millions de dollars, soit 5,9 %, par rapport à 464,3 millions de dollars un an plus tôt, reflétant la robustesse des nouvelles commandes¹ au quatrième trimestre. Au 29 février 2024, 73,4 % du carnet de commandes¹, représentant des commandes d'une valeur de 360,7 millions de dollars, était livrable au cours des 12 prochains mois, contre 66,3 % du carnet de commandes¹ lors du précédent exercice. Les fluctuations des taux de change ont eu un impact positif de 5,6 millions de dollars sur le carnet de commandes¹ au cours de l'exercice.

Les nouvelles commandes¹ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 se sont chiffrées à 132,8 millions de dollars, en progression de 52,5 % par rapport aux nouvelles commandes¹ de 87,1 millions de dollars obtenues au quatrième trimestre de l'exercice 2023. La progression est principalement attribuable à la vigueur des nouvelles commandes¹ dans le secteur du pétrole et du gaz comptabilisées par les opérations italiennes de la Société, ainsi qu'à une hausse des commandes enregistrées par les opérations nord-américaines, en partie contrebalancées par le calendrier des commandes de la filiale française à la suite de l'obtention d'un fort volume de nouvelles commandes¹ lors du précédent exercice. Le renforcement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 3,8 millions de dollars sur les nouvelles commandes¹ au cours du trimestre.

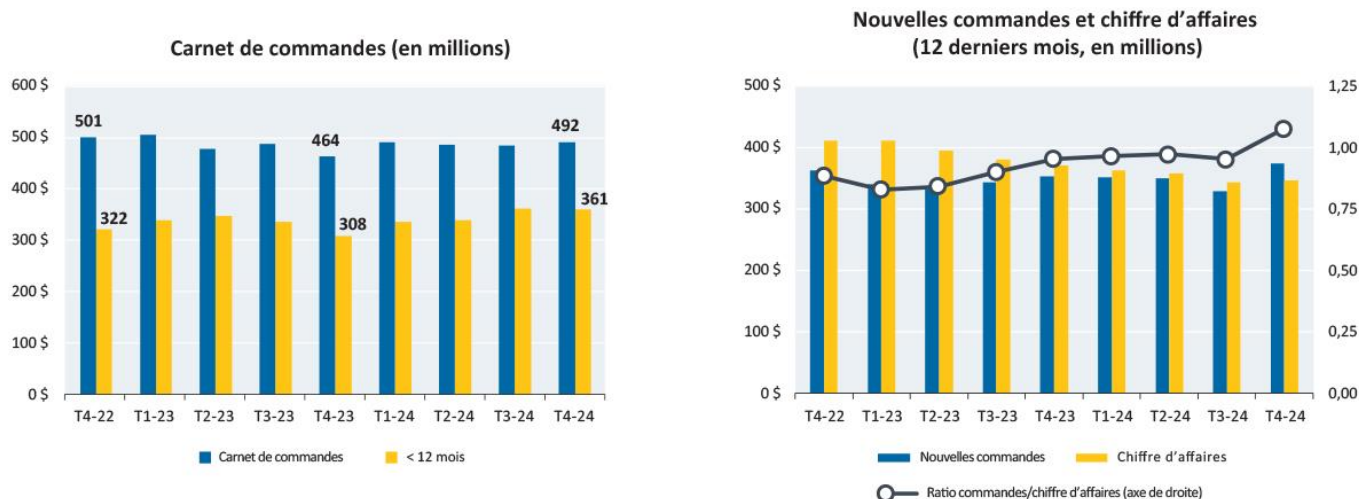
Du fait que les nouvelles commandes¹ ont surpassé le chiffre d'affaires, le ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de la Société s'est établi à 1,13 au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 0,76 lors de la période correspondante de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2024, les nouvelles commandes¹ se sont élevées à 374,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 21,3 millions de dollars ou 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à la vigueur des commandes du secteur du pétrole et du gaz comptabilisées par les opérations italiennes, en partie

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

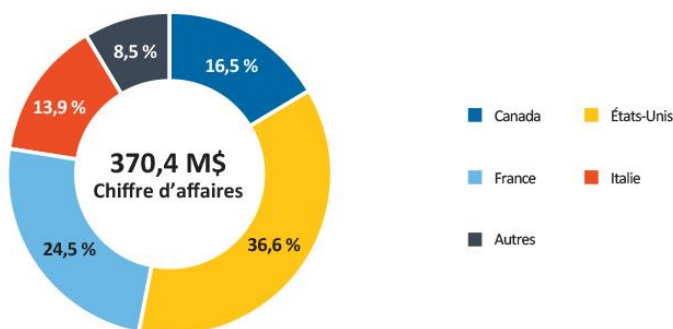
contrebalancée par un recul des commandes des opérations nord-américaines dans le secteur maritime et pour les activités d'entretien, de réparation et de révision. Les fluctuations des devises ont eu un impact positif de 7,0 millions de dollars sur les nouvelles commandes¹ au cours de l'exercice.

Du fait que les nouvelles commandes¹ ont surpassé le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice, le ratio commandes/chiffre d'affaires de la Société¹ s'est établi à 1,08 pour l'exercice 2024, comparativement à 0,95 lors de l'exercice 2023.

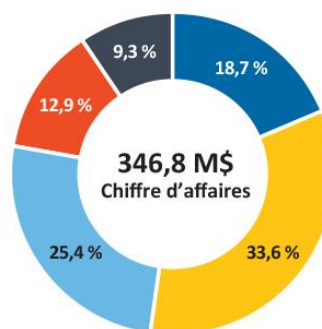


Chiffre d'affaires

Répartition géographique du chiffre d'affaires
exercice 2023 (en millions)



Répartition géographique du chiffre d'affaires
exercice 2024 (en millions)



*La répartition géographique des ventes de tierces parties s'entend du pays où la vente est comptabilisée.

Le chiffre d'affaires a atteint 117,9 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui représente une progression de 2,8 millions de dollars, soit 2,4 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. La variation est en grande partie attribuable à la robustesse des livraisons internationales de la Société. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une baisse des livraisons des opérations nord-américaines et des retards d'expédition en raison de la situation en mer Rouge. Le raffermisssement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 1,7 million de dollars sur le chiffre d'affaires du trimestre.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 346,8 millions de dollars, en recul de 23,6 millions de dollars, ou 6,4 %, par rapport au précédent exercice. La variation reflète surtout un recul du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et en Italie, attribuable essentiellement à l'expédition de commandes d'envergure lors du précédent exercice, ainsi qu'à une diminution du chiffre d'affaires généré par les services d'entretien, de réparation et de révision en Amérique du Nord. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse des ventes réalisées par les opérations allemandes. Les fluctuations des taux de change ont eu un impact positif de 3,8 millions de dollars sur le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice.

Marge brute

Au quatrième trimestre, la marge brute s'est établie à 38,4 millions de dollars, comparativement à 39,9 millions de dollars un an auparavant. La variation reflète une composition des ventes moins avantageuse cette année, par rapport à l'exercice précédent, attribuable à la réalisation de certains projets à marge peu élevée. Lors de la même période l'an dernier, la marge brute avait également bénéficié d'une réévaluation favorable de sa provision pour stocks fondée sur de nouvelles estimations liées à l'évolution de la demande sur le marché. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute s'est établie à 32,6 %, contre 34,7 % lors du précédent exercice.

Pour l'ensemble de l'exercice, la marge brute s'est élevée à 93,2 millions de dollars, contre 112,5 millions de dollars un an plus tôt. La variation est attribuable à une diminution du volume d'affaires qui a eu un impact sur l'imputation des coûts indirects fixes de production, ainsi qu'à une composition du chiffre d'affaires moins avantageuse découlant de la réalisation de certains projets à faible marge. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute s'est établie à 26,9 %, comparativement à 30,4 % un an plus tôt.

Frais d'administration

Les frais d'administration se sont élevés à 33,1 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, contre 80,8 millions de dollars l'an dernier. Les frais d'administration du trimestre comprennent un ajustement de 10,0 millions de dollars de la provision au titre de l'amiante et des frais de restructuration de 1,3 million de dollars constitués essentiellement d'indemnités de départ. Lors du précédent exercice, les frais d'administration comprenaient une charge de 56,0 millions de dollars pour accroître la provision de la Société au titre de l'amiante afin de refléter la valeur encore indéterminée d'éventuels règlements de réclamations. Si on exclut ces éléments, les frais d'administration se sont chiffrés à 21,7 millions de dollars, soit 18,4 % du chiffre d'affaires, au quatrième trimestre de l'exercice 2024, contre 24,9 millions de dollars, ou 21,6 % du chiffre d'affaires, au quatrième trimestre de l'exercice 2023. La diminution est en grande partie attribuable à une baisse des charges des opérations nord-américaines ainsi qu'à des initiatives de réduction des coûts dans l'ensemble des opérations de la Société.

Pour l'ensemble de l'exercice, les frais d'administration se sont élevés à 98,7 millions de dollars, comparativement à 156,8 millions de dollars lors de l'exercice 2023. Les frais d'administration pour l'exercice comprennent un ajustement de 10,0 millions de dollars de la provision au titre de l'amiante, des frais de restructuration de 1,3 million de dollars et des charges de 1,2 million de dollars liées à la transaction proposée. Lors du précédent exercice, les frais d'administration comprenaient une charge de 56,0 millions de dollars visant à accroître la provision de la Société au titre de l'amiante. Si on exclut ces éléments, les frais d'administration se sont chiffrés à 86,3 millions de dollars, soit 24,9 % du chiffre d'affaires, pour l'exercice 2024, contre 100,8 millions de dollars, ou 27,2 % du chiffre d'affaires, lors de l'exercice 2023. Outre les éléments susmentionnés, la diminution des frais d'administration reflète également une baisse des commissions de vente et une réduction des frais de transport.

Charges relatives à l'amiante

La direction évalue périodiquement l'incidence des coûts de la valeur encore indéterminée d'éventuels règlements de réclamations en fonction du contexte actuel et des taux de rendement. Le résultat de cette évaluation a entraîné une charge non récurrente de 56,0 millions de dollars visant à accroître la provision de la Société au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, un ajustement de la provision a donné lieu à une charge de 10,0 millions de dollars pour actualiser la provision en se fondant sur la plus récente estimation des montants susceptibles d'être versés. Ces charges sont incluses dans les frais d'administration, comme indiqué à la rubrique précédente.

BAIIA¹ et BAIIA ajusté¹

Le BAIIA¹ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 8,5 millions de dollars, comparativement à un BAIIA¹ négatif de 39,5 millions de dollars lors de la même période un an auparavant. Si on exclut la charge liée à l'amiante, les frais de restructuration et les charges liées à la transaction proposée, le BAIIA ajusté¹ s'établit à 19,9 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 16,5 millions de dollars un an plus tôt. Cette hausse est attribuable à une diminution des frais d'administration et à une réduction de 1,7 million de dollars du montant net des autres charges, découlant essentiellement de la comptabilisation l'an dernier d'une provision relative à un audit de la taxe sur des produits de base. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution de la marge brute.

Pour l'ensemble de l'exercice, le BAIIA¹ s'est élevé à 5,3 millions de dollars, comparativement à un BAIIA¹ négatif de 34,9 millions de dollars lors du précédent exercice. Si on exclut la charge liée à l'amiante, les frais de restructuration et les charges liées à la transaction proposée, le BAIIA ajusté¹ pour l'exercice 2024 s'établit à 17,8 millions de dollars, contre 21,1 millions de dollars lors de l'exercice 2023. Le recul est principalement attribuable à la baisse de la marge brute expliquée précédemment, en partie compensée par une diminution des frais d'administration et des autres charges.

Charges financières (montant net)

Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, le montant net des charges financières s'est élevé à 2,4 millions de dollars, en hausse par rapport à 0,5 million de dollars un an plus tôt. La variation reflète la hausse des taux d'intérêt sur la dette à long terme de la Société par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cette année par rapport au précédent exercice.

Pour l'ensemble de l'exercice, le montant net des charges financières se chiffre à 6,3 millions de dollars (intérêts implicites de 4.5 millions de dollars sur la provision à long terme), contre 1,6 million de dollars un an auparavant. L'augmentation résulte principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur la dette à long terme de la Société par rapport au précédent exercice.

Impôt sur le résultat

	Trimestres clos les			
	29 février 2024		28 février 2023	
<i>(en milliers, sauf les pourcentages)</i>				
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	795	26,5	(11 425)	26,5
Incidence fiscale des éléments suivants :				
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	111	3,7	436	(1,0)
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	(216)	(26,2)	40	(0,1)
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	3 159	105,3	14 290	(33,1)
Autres différences	1 239	60,4	761	(1,8)
Charge d'impôt sur le résultat	5 088	169,7	4 102	(9,5)

La variation de la charge d'impôt sur le résultat de la Société au quatrième trimestre et pour l'ensemble de l'exercice est principalement attribuable à la décomptabilisation d'actifs d'impôt différé au quatrième trimestre du précédent exercice financier.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Exercices clos les				
(en milliers, sauf les pourcentages)	29 février 2024		28 février 2023	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	(3 268)	26,5	(12 565)	26,5
Incidence fiscale des éléments suivants :				
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	378	(3,1)	486	(1,0)
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	(455)	3,7	754	(1,6)
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	9 428	(76,5)	18 996	(40,1)
Autres différences	1 388	(11,2)	374	(0,8)
Charge d'impôt sur le résultat	7 471	(60,6)	8 045	(17,0)

Résultat net (perte nette)¹ et Résultat net (perte nette) ajusté(e)²

La perte nette¹ du trimestre s'est élevée à 2,1 millions de dollars, soit 0,10 \$ par action, comparativement à une perte nette¹ de 47,2 millions de dollars, ou 2,18 \$ par action l'an dernier. Si on exclut l'incidence après impôt de la charge liée à l'amiante, des frais de restructuration et des charges relatives à la transaction proposée, le résultat net ajusté² s'est élevé à 8,9 millions de dollars, soit 0,41 \$ par action, comparativement à 8,8 millions de dollars, ou 0,41 \$ par action, l'an dernier. La variation est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté², en partie contrebalancée par une hausse du montant net des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

Pour l'ensemble de l'exercice financier, la perte nette¹ se chiffre à 19,7 millions de dollars soit 0,91 \$ par action, comparativement à 55,5 millions de dollars, ou 2,57 \$ par action, lors du précédent exercice. Si on exclut l'incidence après impôt de la charge liée à l'amiante, des frais de restructuration et des charges relatives à la transaction proposée, la perte nette ajustée² s'établit à 7,9 millions de dollars, soit 0,37 \$ par action, pour l'exercice 2024, comparativement à un résultat net ajusté² de 0,5 million de dollars, ou 0,02 \$ par action, lors de l'exercice 2023. La variation est attribuable à la baisse du BAIIA ajusté² et à la hausse du montant net des charges financières, en partie contrebalancées par une diminution de la charge d'impôt sur le résultat.

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(montants en dollars américains, à moins d'indication contraire)

Le tableau qui suit présente des données financières sommaires tirées des états financiers non audités de la Société de chacun des huit derniers trimestres clos.

	Trimestres clos							
(en milliers, sauf les montants par action)	Février 2024	Novembre 2023	Août 2023	Mai 2023	Février 2023	Novembre 2022	Août 2022	Mai 2022
Chiffre d'affaires	117 894 \$	80 945 \$	80 318 \$	67 659 \$	115 141 \$	95 229 \$	85 054 \$	75 005 \$
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(7 250)	(2 120)	(8 284)	(47 164)	2 739	(3 676)	(7 352)
par action - de base et dilué(e)	(0,10)	(0,34)	(0,10)	(0,38)	(2,18)	0,13	(0,17)	(0,34)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	8 944	(7 074)	(1 878)	(7 910)	8 790	2 739	(3 676)	(7 352)
par action - de base et dilué(e)	0,41	(0,33)	(0,09)	(0,37)	0,41	0,13	(0,17)	(0,34)
BAIIA ²	8 482	(2 337)	2 958	(3 799)	(39 486)	6 135	1 365	(2 878)
BAIIA ajusté ²	19 879	(2 098)	3 289	(3 290)	16 468	6 135	1 365	(2 878)

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

Au 29 février 2024, le total des actifs s'élevait à 479,4 millions de dollars, en légère hausse par rapport à 477,9 millions de dollars au 28 février 2023.

Les actifs courants se chiffraient à 387,0 millions de dollars au 29 février 2024, en légère baisse par rapport à 388,1 millions de dollars un an auparavant. La variation traduit essentiellement une diminution de 14,1 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et une baisse de 1,1 million de dollars des créances d'exploitation. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation de 6,1 millions de dollars des stocks, une hausse de 5,2 millions de dollars des placements à court terme et une hausse de 2,9 millions de dollars des acomptes et charges payées d'avance.

Les actifs non courants totalisaient 92,4 millions de dollars au 29 février 2024, en hausse par rapport à 89,7 millions de dollars un an auparavant. La variation découle d'une hausse de 1,7 million de dollars de la valeur des immobilisations corporelles, d'une augmentation de 0,5 million de dollars des actifs d'impôt différé et d'une hausse de 0,4 million de dollars de la valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill.

Passifs

Au 29 février 2024, le total des passifs s'élevait à 296,1 millions de dollars, en hausse par rapport à 277,0 millions de dollars au 28 février 2023.

Les passifs courants se chiffraient à 160,4 millions de dollars, en hausse par rapport à 137,0 millions de dollars lors du précédent exercice. Cette variation est principalement attribuable à une hausse de 16,2 millions de dollars de la partie à court terme de la dette à long terme (voir la rubrique intitulée « Liquidités et ressources en capital » ci-après), à une augmentation de 8,8 millions de dollars des dettes d'exploitations et charges à payer, ainsi qu'à une hausse de 2,2 millions de dollars des acomptes de clients. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution de 2,4 millions de dollars des provisions et une réduction de 1,3 million de dollars de l'impôt sur le résultat à payer.

La valeur des passifs non courants a diminué de 4,4 millions de dollars pour s'établir à 151,8 millions de dollars, en raison principalement d'une réduction de la dette à long terme de 17,4 millions de dollars (une tranche de 16,1 millions de dollars de cette réduction est attribuable au reclassement dans le passif à court terme d'une partie

de la dette à long terme) et de hausses respectives de 7,1 millions de dollars et 3,1 millions de dollars des acomptes de clients et des provisions.

Capitaux propres

Au 29 février 2024, le total des capitaux propres s'élevait à 183,3 millions de dollars, contre 200,8 millions de dollars au 28 février 2023. La variation est attribuable à une réduction de 20,2 millions de dollars des résultats non distribués, qui reflète essentiellement la perte nette de la Société pour l'exercice 2024, en partie contrebalancée par une réduction de 2,5 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Analyse du risque de liquidité, des facilités de crédit et des flux de trésorerie *(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)*

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance de ses besoins de trésorerie futurs. Les prévisions de flux de trésorerie sont établies par les entités en exploitation, puis sont totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures.

Au 29 février 2024						
(en milliers)	Valeur comptable \$	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Dette à long terme	28 777	29 601	3 405	1 112	-	34 118
Obligations locatives à long terme	12 643	1 929	3 141	2 202	11 310	18 582
Dettes d'exploitation et charges à payer	88 230	88 230	-	-	-	88 230
Acomptes de clients	65 478	30 396	16 369	2 145	16 566	65 478
Passifs dérivés	26	26	-	-	-	26

Au 29 février 2024, la Société n'avait pas atteint un des ratios financiers prévu dans les clauses restrictives. L'emprunt hypothécaire garanti est présenté dans la partie courante de la dette à long terme.

Après la fin de l'exercice et avant la publication des présents états financiers, le prêteur a renoncé à son droit d'exiger le remboursement du prêt en raison du manquement pour l'exercice clos le 29 février 2024 et pour l'exercice se clôturant le 28 février 2025 et jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclusivement, à condition que le manquement soit uniquement attribuable au versement d'indemnités liées à l'amiante et au paiement des honoraires juridiques afférents.

Par conséquent, l'emprunt bancaire garanti sera reclassé dans la dette à long terme le 31 mai 2024.

À la fin de l'exercice considéré, la Société n'avait aucun engagement d'achat en cours auprès de fournisseurs étrangers échéant à moins d'un an couvert par des lettres de crédit.

Le 29 février 2024, le carnet de commandes¹ de la Société s'établissait à 491,5 millions de dollars, et la Société estime que le montant net de la trésorerie, sous réserve de certaines restrictions locales sur le contrôle des changes, combinée aux flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation, est suffisante pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières, d'accroître sa capacité, de financer son fonds de roulement et de mettre en œuvre sa stratégie d'entreprise. Toutefois, rien ne garantit que le risque d'un autre ralentissement marqué de l'économie n'ait pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Dans le cadre de la gestion de son risque de liquidité, la Société surveille également la santé financière de ses principaux fournisseurs.

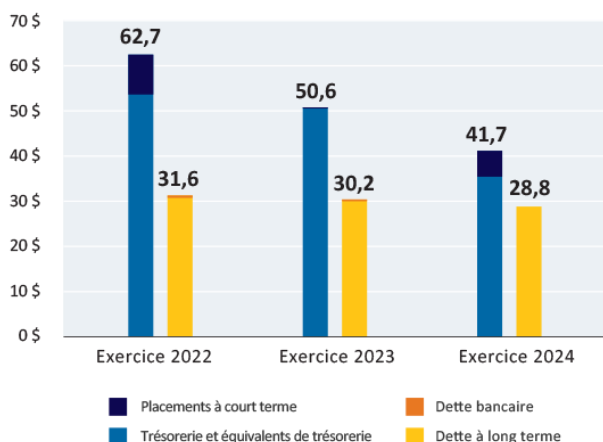
Flux de trésorerie — trimestre et exercice clos le 29 février 2024

(tous les montants sont en dollars américains et toutes les comparaisons sont établies par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

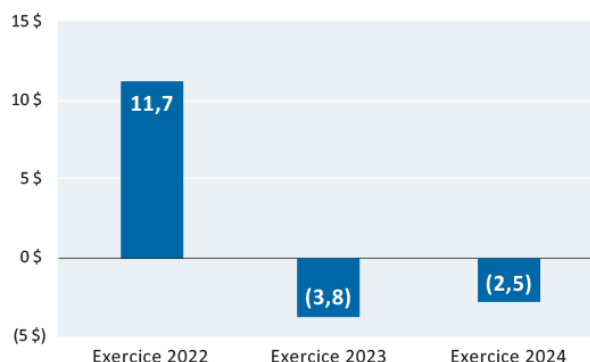
Les variations du montant net de la trésorerie de la Société ont été les suivantes :

(en milliers)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Trésorerie au début de la période, montant net	26 362	29 311	50 253	53 465
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	19 649	18 489	4 301	522
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(9 198)	7 103	(14 127)	1 759
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(385)	(4 850)	(4 661)	(2 620)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie	17	200	679	(2 873)
Trésorerie à la clôture de la période, montant net	36 445	50 253	36 445	50 253

Liquidités et endettement
(en millions)



Flux de trésorerie disponibles
(en millions)



Activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 29 février 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont atteint 19,6 millions de dollars, en hausse par rapport à 18,5 millions de dollars lors de la période correspondante un an plus tôt. L'évolution favorable de la trésorerie est attribuable à une hausse du BAIIA¹ et des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancées par une évolution défavorable des provisions à long terme.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 4,3 millions de dollars, comparativement à 0,5 million de dollars lors du précédent exercice. L'évolution favorable de la trésorerie est essentiellement attribuable aux facteurs susmentionnés.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établissent comme suit :

(en milliers)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Créances d'exploitation	(22 933)	(5 750)	2 596	(9 837)
Stocks	17 806	16 373	(4 254)	14 235
Impôt sur le résultat à recouvrer	944	1 189	112	(3 254)
Acomptes et charges payées d'avance	(1 545)	(140)	(2 754)	(916)
Dettes d'exploitation et charges à payer	13 636	(56)	7 958	1 845
Impôt sur le résultat à payer	1 769	879	100	(1 100)
Acomptes de clients	3 555	(12 997)	8 556	(11 087)
Provisions	(4 163)	1 413	(2 500)	(1 458)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9 069	911	9 814	(11 572)

Pour le trimestre clos le 29 février 2024, les variations positives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont principalement attribuables à la robustesse du chiffre d'affaires au quatrième trimestre qui a entraîné une diminution des stocks et une augmentation des dettes d'exploitation et charges à payer, tandis que l'augmentation des nouvelles commandes¹ a donné lieu à un accroissement des acomptes de clients. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse des créances d'exploitation qui est également attribuable à la robustesse du chiffre d'affaires au quatrième trimestre.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, les variations positives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement traduisent une hausse des dettes d'exploitation et charges à payer, ainsi qu'une augmentation des acomptes de clients, pour les raisons susmentionnées. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation des acomptes et charges payées d'avance, des créances d'exploitation et des stocks.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 29 février 2024 ont totalisé 9,2 millions de dollars en raison d'une augmentation de 5,3 millions de dollars des placements à court terme, d'ajouts d'immobilisations corporelles de 2,9 millions de dollars et d'ajouts d'immobilisations incorporelles de 1,2 million de dollars. Pour le trimestre clos le 28 février 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 7,1 millions de dollars, alors que l'augmentation de 9,4 millions de dollars des placements à court terme a été en partie contrebalancée par des ajouts d'immobilisations corporelles de 1,4 million de dollars et des ajouts d'immobilisations incorporelles de 0,9 million de dollars.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 14,1 millions de dollars en raison d'ajouts d'immobilisations corporelles de 6,8 millions de dollars, d'une augmentation de 5,2 millions de dollars des placements à court terme, ainsi que d'ajouts d'immobilisations incorporelles de 2,4 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 28 février 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement chiffrées à 1,8 million de dollars en raison d'une augmentation de 8,3 millions de dollars des placements à court terme, en partie contrebalancée par des ajouts d'immobilisations corporelles de 4,4 millions de dollars et des ajouts d'immobilisations incorporelles de 2,2 millions de dollars.

Activités de financement

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 0,4 million de dollars, alors que les remboursements respectifs de la dette à long terme et des obligations locatives de 1,1 million de dollars et 0,6 million de dollars ont été contrebalancés par une augmentation

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

de 1,3 million de dollars de la dette à long terme. Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 4,9 millions de dollars en raison essentiellement d'une réduction de 5,4 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable.

Au cours de l'exercice 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 4,7 millions de dollars, alors que les remboursements respectifs de la dette à long terme et des obligations locatives de 8,8 millions de dollars et 1,9 million de dollars ont été en partie contrebalancés par des augmentations respectives de la facilité de crédit renouvelable et de la dette à long terme de 5,0 millions de dollars et 1,3 million de dollars. La réduction de la dette à long terme comprend l'achat de la participation minoritaire de 25 % dans Segault S.A.S. le 18 septembre 2023 pour 5,0 millions de dollars (4,7 millions d'euros). La Société détient désormais la totalité des actions en circulation de Segault S.A.S. L'option de vente inconditionnelle que détenait l'actionnaire minoritaire était incluse antérieurement dans la partie à court terme de la dette à long terme de l'état de la situation financière. Au cours de l'exercice 2023, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 2,6 millions de dollars alors que les remboursements respectifs de la dette à long terme et des obligations locatives de 4,4 millions de dollars et 1,7 million de dollars ont été en partie contrebalancés par une augmentation de 3,7 millions de dollars de la dette à long terme.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Du fait de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est régie par une politique aux termes de laquelle aucune opération sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier (le corollaire étant que toutes les opérations sur dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques).

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux opérations commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les opérations de la Société utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacune d'elles est exposée au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.

Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux devises fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables.

Au 29 février 2024 et au 28 février 2023, les montants en cours aux termes des contrats dérivés s'établissaient comme suit :

	Fourchette de taux de change		Profit (perte) (en milliers de \$ US)		Notionnel (en milliers)	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Contrats de change à terme						
Vente de dollars américains contre des dollars canadiens — de 0 à 15 mois	-	1,32	-	107	-	40 000 \$ US
Achat de dollars américains contre des dollars canadiens — de 0 à 15 mois	-	1,28	-	(299)	-	40 000 \$ US
Vente d'euros contre des dollars américains — de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Achat d'euros contre des dollars américains — de 0 à 12 mois	1,08 à 1,10	-	40	-	6 518 \$ US	-

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des monnaies étrangères au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les montants estimés que la Société aurait versés ou reçus pour régler ces contrats à la date de clôture. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse de sensibilité des expositions aux fluctuations du change les plus importantes de la Société liées à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients, la provision pour garanties d'exécution et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos les 29 février 2024 et 28 février 2023 :

	Résultat net	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(868)	(847)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(772)	(327)
Raffermissement de la roupie indienne par rapport au dollar américain	875	346

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies susmentionnées aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.

Pour les besoins de l'analyse qui précède, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés aux taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variables exposent la Société au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, et les éléments à taux fixes exposent la Société au risque de la juste valeur liée aux taux d'intérêt. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt à des taux variables, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables. Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est lié principalement aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société lié à ses créances d'exploitation est concentré. Au 29 février 2024, deux clients (quatre en 2023) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 7,6 % (15,0 en 2023), alors que les 10 principaux clients de la Société représentaient 41,3 % (60,4 % en 2023) des créances d'exploitation. De plus, un client représentait 8,9 % du chiffre d'affaires de la Société (13,4 % en 2023).

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue sur une base continue la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation particulières à tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit particulière qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances d'exploitation, la Société peut obtenir des sûretés sous forme d'une assurance-crédit versant des prestations si la contrepartie manque aux modalités de l'entente.

La Société applique la méthode simplifiée selon l'IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction de l'information actuelle et de l'information prospective sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.

La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie applicable aux créances a été établie comme suit :

Au 29 février 2024					
(en milliers)	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,056 %	0,071 %	0,081 %	1,814 %	
Valeur comptable brute	81 030	12 600	7 426	9 041	110 097
Correction de valeur pour pertes	45	9	6	164	224

Au 28 février 2023					
(en milliers)	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,130 %	0,141 %	0,169 %	2,399 %	
Valeur comptable brute	83 118	9 961	5 902	14 458	113 529
Correction de valeur pour pertes	108	14	10	349	481

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances d'exploitation et des profits sur les actifs dérivés.

Le tableau qui suit présente des renseignements sommaires sur le classement par échéances des créances d'exploitation.

Au		
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Courant	81 030	83 118
En souffrance depuis 0 à 30 jours	12 600	9 961
En souffrance depuis 31 à 90 jours	7 426	5 902
En souffrance depuis plus de 90 jours	9 041	14 548
	110 097	113 529
Moins : correction de valeur pour pertes	(224)	(481)
	109 873	113 048
Autres créances	10 041	8 005
Total des créances d'exploitation	119 914	121 053

Le tableau qui suit présente des renseignements sommaires sur la variation de la correction de valeur pour créances d'exploitation irrécouvrables.

Exercices clos les		
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	481	509
Charges pour correction de valeur pour pertes	68	46
Recouvrements de créances d'exploitation	(228)	(47)
Radiations de créances d'exploitation	(98)	-
Change	1	(27)
Solde à la fin de la période	224	481

Risque de liquidité — veuillez consulter l'analyse présentée à la rubrique intitulée « Liquidités et ressources en capital »

CONTRÔLES ET PROCÉDURES INTERNES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au chef de la direction et au chef de la direction financière, pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont évalué, ou fait évaluer sous leur supervision directe, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société (au sens attribué à ces termes dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) en date du 29 février 2024, et ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

La direction a évalué la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière (au sens attribué à ces termes dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs). L'évaluation est fondée sur le guide intitulé Internal Control Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). Cette évaluation a été réalisée par le chef de la direction et le directeur financier de la Société avec l'aide d'autres membres de la direction et employés de la Société, selon ce qui a été jugé nécessaire. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu adéquatement et fonctionne de manière efficace au 29 février 2024.

Malgré l'évaluation qu'elle en a faite, la direction reconnaît que, peu importe la qualité de leur conception ou de leur mise en application, les contrôles et procédures ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que les objectifs de contrôle qu'ils visent sont atteints. La Société compte prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les conséquences de la survenance éventuelle d'une omission dans la communication ou les contrôles et procédures internes ou d'une erreur significative.

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CONCEPTION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2024, la Société n'a apporté à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière aucun changement important qui a ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET HYPOTHÈSES

Les principales méthodes comptables de la Société qui sont décrites ci-dessus sont essentielles pour comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer. Les hypothèses et estimations utilisées sont fondées sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Les estimations et les hypothèses qui sont particulièrement susceptibles de donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont décrites ci-après.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au coût ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur de marché estimée des stocks diminuée des coûts de vente variables est inférieure à la valeur comptable des stocks. Cette détermination fait largement appel au jugement de la direction et repose sur l'évaluation faite par la Société des conditions du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'utilisation passée, de la demande future estimative et, dans certains cas, du risque de perte spécifique à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées

ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

La provision au titre de l'amiante estime le passif lié à tous les coûts de règlement des poursuites en cours et futures visant la Société. Avec l'aide d'un actuaire, la Société a calculé la provision selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (closed with indemnity [CWI] decay method) avec un taux d'actualisation de 6,0 %, à partir des hypothèses suivantes :

- Le nombre prévu de réclamations futures. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- La gravité moyenne prévue des CWI. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- Le taux de décroissance représente le taux auquel le nombre de réclamations diminuera. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 800 \$ à 14 300 \$ sur le passif total;
- Le taux d'inflation. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 300 \$ à 12 900 \$ sur le passif total.

L'estimation, par la Société, de la provision tient compte de l'expérience passée en matière de règlement de ces réclamations et les projette dans l'avenir selon trois méthodes d'évaluation différentes. Toute modification des hypothèses utilisées pourrait avoir une incidence sur la valeur de la provision inscrite à l'état consolidé de la situation financière et une incidence correspondante sur les frais d'administration inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.

JUGEMENTS CRITIQUES AUX FINS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Jugements critiques aux fins de l'application des méthodes importantes de la Société

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé. La Société estime que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour réaliser ces actifs.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à combler ses besoins futurs en fonds de roulement implique une part de jugement. Les estimations et hypothèses utilisées sont réévaluées de façon continue et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

Normes et modifications comptables publiées, mais non encore adoptées

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* exige que, pour qu'une entité puisse classer un passif comme non courant, elle doit avoir le droit, à la date de clôture, de reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois après cette date.

En janvier 2020, l'IASB a publié les modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications de 2020). Les modifications de 2020 entraient initialement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. En application des modifications de 2020, une entité n'a pas le droit de différer le règlement d'un passif — et classe donc le passif comme passif courant — si elle ne se conformait pas aux clauses restrictives en raison de sa situation à la date de clôture, même si le respect de ces clauses restrictives n'avait été testé que dans les 12 mois suivant cette date.

Les modifications publiées en octobre 2022 précisent que les clauses restrictives des contrats d'emprunt auxquelles une entité doit se conformer seulement après la date de clôture n'auraient pas d'incidence sur le classement d'un passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Toutefois, les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer au plus tard à la date de clôture auraient une incidence sur le classement dans les passifs courants ou non courants, même si la clause restrictive n'est évaluée qu'après la date de clôture.

Les modifications de 2022 prévoient des obligations d'information supplémentaires. Lorsque l'entité classe un passif résultant d'un accord d'emprunt dans le passif courant et que ce passif est assujéti aux clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle doit fournir dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que le passif puisse devenir remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) des informations sur les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives. Ces faits et circonstances peuvent aussi comprendre le fait que l'entité ne se serait pas conformée aux clauses restrictives compte tenu de sa situation à la date de clôture.

Les modifications apportées à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, l'adoption anticipée étant permise, et elles doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Normes et modifications comptables publiées et adoptées

Une publication de l'IASB a donné lieu à des modifications de certains paragraphes de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces changements exigent notamment que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications à cette norme ont été adoptées par la Société au 1^{er} mars 2023.

RISQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS

Nature cyclique des marchés d'utilisateurs finaux, volatilité des prix des produits de base et autres facteurs macroéconomiques

La demande des produits de la Société dans un secteur ou dans un marché donné peut varier considérablement selon le niveau d'activité économique dans le secteur ou le marché en cause. De telles variations peuvent être atténuées par le fait que les ventes de la Société sont diversifiées sur le plan géographique et par la diversité des marchés des utilisateurs finaux. Rien ne garantit toutefois qu'une récession ou un ralentissement économique dans

certaines secteurs ou territoires, notamment le ralentissement actuel dans le secteur du pétrole et du gaz, n'aurait pas un effet défavorable important sur les ventes de la Société.

La volatilité des prix des marchandises peut avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Les prix du pétrole brut et du gaz naturel ont grandement fluctué récemment et pourraient encore fluctuer en réaction à des changements relativement mineurs dans l'offre, la demande, l'incertitude du marché et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les prix du pétrole brut et du gaz naturel subissent l'incidence de nombreux facteurs, y compris, sans limitation : l'offre et la demande mondiales de pétrole brut et de gaz naturel; la conjoncture économique mondiale; les mesures prises par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (l'« OPEP ») et par l'alliance OPEP+; la réglementation gouvernementale; la stabilité politique et les facteurs géopolitiques; la capacité de transporter le pétrole brut vers les marchés; les faits nouveaux concernant le marché du gaz naturel liquéfié; la disponibilité et les prix des sources de carburant de rechange; et les conditions météorologiques.

En 2020 et en 2021, les prix mondiaux du pétrole se sont affaiblis en conséquence de la propagation d'un coronavirus (la « COVID 19 ») conjuguée à l'échec de l'alliance OPEP+, sous l'impulsion de l'Arabie Saoudite et de la Russie, de s'entendre sur la réduction de la production. Récemment, les prix mondiaux du pétrole ont augmenté, notamment en raison du conflit militaire en Ukraine et des sanctions économiques imposées à la Russie par la communauté internationale dans la foulée de ce conflit. Les inquiétudes soulevées par la conjoncture économique mondiale, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers, les coûts de l'énergie, les problèmes géopolitiques, les mesures prises par l'alliance OPEP+, l'inflation, la disponibilité et le coût du crédit, la décélération de la croissance économique en Chine, les différends commerciaux entre les États-Unis et la Chine, l'agitation civile au Venezuela et en Iran, les tensions au Moyen-Orient et la guerre ont contribué à accroître l'incertitude économique et à réduire les attentes à l'égard de l'économie mondiale. Un affaiblissement accru du prix des marchandises pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La Société est exposée au risque de la fluctuation de l'inflation.

Poursuites relatives à l'amiante

Deux des filiales américaines de la Société sont au nombre des défenderesses dans des poursuites en dommages-intérêts en instance relatives à des lésions corporelles réputées causées par l'exposition à des produits renfermant de l'amiante qui ont été fabriqués et vendus dans le passé. La direction estime qu'elle dispose de solides arguments de défense à l'égard de certains produits qui pourraient avoir comporté une composante renfermant de l'amiante et qui ont été placés conformément aux spécifications du client. Malgré une défense vigoureuse contre ces allégations, rien ne garantit que la Société l'emportera. Des décisions, des jugements ou des modalités de règlement défavorables pourraient avoir une incidence négative significative sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Concurrence

Les pressions de la concurrence dans les marchés de la Société pourraient entraîner une perte de parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le chiffre d'affaires, les marges et le résultat net. De plus, la Société livre concurrence à des fabricants qui sont établis dans des pays où les salaires sont peu élevés et offrent de la robinetterie à des prix moins élevés que ceux de la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de soutenir la concurrence de ses concurrents actuels et futurs ni que cette concurrence n'aura pas d'effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes de la Société est constitué de commandes que la Société considère comme étant fermes. Il s'agit d'un indicateur du chiffre d'affaires futur. Toutefois, rien ne garantit qu'il n'y aura pas ultérieurement d'annulations ou d'ajustements, que le carnet de commandes générera des bénéfices et aucune garantie ne peut être donnée quant au moment auquel le chiffre d'affaires et les bénéfices tirés de ce carnet de commandes seront comptabilisés.

Dépendance envers le personnel clé

La Société dépend des compétences et de l'expérience des membres de sa haute direction et d'autres employés clés. Rien ne garantit que la Société pourra maintenir à son service ces membres de la haute direction et employés clés. Le départ éventuel de plusieurs d'entre eux pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de la Société.

Risque de change

En raison de la composition géographique de sa clientèle et de ses activités, la Société est exposée au risque de change. La Société conclut des contrats de change à terme pour gérer une partie de son risque net à l'égard des monnaies étrangères. Ces contrats à terme comportent un risque de crédit inhérent lié au manquement aux obligations des contreparties, risque que la Société gère en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières bien établies qui, d'après elle, seront en mesure de respecter leurs obligations. Le risque de change pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Restrictions liées à la dette

Les modalités de la dette de la Société imposent des restrictions aux activités que celle-ci peut exercer, ce qui pourrait l'empêcher de se préparer à l'évolution du marché ou d'y réagir ou de combler ses besoins en capitaux. Les facilités de crédit et l'acte régissant les billets de premier rang de la Société comprennent un certain nombre de clauses restrictives importantes, qui limitent, entre autres choses, la mesure dans laquelle la Société pourra faire ce qui suit :

- contracter des emprunts;
- verser des dividendes sur ses actions ou rembourser des titres d'emprunt subordonnés;
- faire des placements;
- vendre des actifs, y compris les actions de ses filiales;
- garantir d'autres dettes;
- conclure des conventions qui limitent le versement de dividendes ou d'autres distributions de filiales faisant l'objet de restrictions;
- conclure des opérations avec des membres de son groupe;
- créer ou prendre en charge des privilèges ou des sûretés garantissant les dettes;
- conclure des opérations de vente ou de transfert ou des opérations de cession-bail;
- participer à des fusions ou à des regroupements d'entreprises;
- vendre la totalité ou la quasi-totalité de son actif.

Ces clauses restrictives pourraient limiter le pouvoir de la Société de se préparer à l'évolution du marché ou d'y réagir ou de combler ses besoins en capitaux. La facilité de crédit actuelle de la Société comprend d'autres clauses qui sont encore plus restrictives, y compris des engagements financiers qui l'obligent à atteindre certains résultats financiers et d'exploitation et à se conformer à certains ratios financiers stipulés. Des événements indépendants de sa volonté pourraient l'empêcher de se conformer à ces clauses et engagements, ce qui pourrait l'obliger à réduire certaines de ses activités et certains de ses plans de croissance. Les clauses restrictives qui sont prévues dans l'acte régissant les billets de premier rang de la Société, ainsi que la facilité de crédit de la Société, ne s'appliquent pas aux coentreprises, aux placements minoritaires ou aux filiales ne faisant l'objet d'aucune restriction.

Risque de taux d'intérêt et de financement par emprunt

Une partie du passif de la Société est constituée de titres d'emprunt à taux d'intérêt variable. De ce fait, la Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation. À l'échéance de ces instruments, la Société pourrait également ne pas être en mesure de refinancer ces instruments ou de les refinancer à des conditions favorables pour la Société. De plus, les modalités de la dette de la Société prévoient qu'en cas de défaut, cette dette devient immédiatement exigible. Le défaut de refinancer la dette existante à des conditions favorables ou de ne pas respecter les conditions de cette dette pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Disponibilité et prix des matières premières

Le prix des matières premières, principalement de l'acier, représente une part substantielle des coûts de fabrication de la Société. Dans le passé, il a connu des fluctuations et, dans certains cas, a eu tendance à être volatil. Rien ne

garantit que la Société réussira à transmettre à sa clientèle les augmentations de coûts découlant de la hausse du prix des matières premières en augmentant ses prix de vente, ou à absorber ces augmentations des coûts sans avoir une incidence négative sur ses marges bénéficiaires.

De plus, il se produit à l'occasion des pénuries de certaines matières premières. Habituellement, ces pénuries ne durent pas longtemps, et la Société est généralement en mesure de satisfaire ses besoins. Toutefois, rien ne garantit que la Société aura des sources d'approvisionnement suffisantes pour satisfaire tous ses besoins en temps opportun, notamment dans le contexte des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale découlant du conflit en Ukraine.

Relations de travail

Un grand nombre d'employés de la Société sont couverts par des conventions collectives. Certaines conventions collectives de la Compagnie expirent en 2024 et 2025. Bien que la Société ait réussi par le passé à négocier le renouvellement de ces conventions, rien ne garantit que ce sera le cas dans l'avenir. L'incapacité de renégocier des conventions collectives pourrait entraîner des arrêts de travail ou une hausse des frais de main-d'œuvre, ce qui aurait un effet défavorable sur les résultats.

Dépendance envers les fournisseurs clés

La Société compte plusieurs fournisseurs clés avec lesquels elle a investi dans la fabrication de matrices à forger et de modèles à couler. Bien que la Société dispose d'autres sources d'approvisionnement pour la plupart de ses achats de matériel, la perte d'un fournisseur clé pourrait avoir sur elle des répercussions défavorables.

Dépendance envers les distributeurs et les agents commerciaux

La capacité de ses distributeurs et agents commerciaux indépendants de vendre ses produits dans leurs marchés respectifs a une incidence directe sur la Société. Le succès durable de la Société est par conséquent lié à sa capacité d'attirer et de retenir les services des distributeurs et des agents commerciaux dont elle a besoin pour soutenir ses activités actuelles et poursuivre sa croissance.

Ententes contractuelles visant des projets

Pour faire face à la concurrence dans la vente de robinets, la Société pourrait conclure des contrats prévoyant la fabrication de robinets à des prix déterminés pour livraison à une date fixe ou selon des échéanciers fixes. Ces contrats peuvent comporter des risques élevés en raison d'une augmentation imprévue des coûts ainsi que de conditions contractuelles plus strictes. Bien que les modalités des contrats puissent varier d'un client à l'autre, les retards de production et d'autres critères de performance peuvent entraîner des dommages-intérêts fixés à l'avance et d'autres pénalités en cas de non-exécution ou d'autres problèmes de garantie imputables aux modalités et conditions plus strictes de ces contrats.

Risques économiques et politiques associés aux ventes et aux activités internationales

Étant donné que la Société vend et fabrique ses produits partout dans le monde, elle est exposée aux risques liés aux activités internationales, notamment aux changements de l'environnement politique et réglementaire sur les marchés où elle opère, qui résultent, entre autres, de l'évolution des priorités des gouvernements et des agences supranationales. Par exemple, l'adoption et/ou le soutien continu de politiques commerciales protectionnistes pourraient avoir un impact négatif sur la circulation des biens, des services et des personnes à travers les frontières, y compris en Amérique du Nord et, par conséquent, sur les ventes et la rentabilité de l'entreprise.

Les activités et les résultats d'exploitation de l'entreprise pourraient également être affectés par des modifications de la législation fiscale, des possibilités d'expropriation et d'embargo, des restrictions de change et des perturbations politiques, militaires et/ou terroristes ou des modifications de l'environnement réglementaire.

Conflit en Ukraine

Depuis l'éclatement d'un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine en février 2022, les relations se sont fortement tendues entre la Russie et certains pays, y compris le Canada, ses alliés de l'OTAN et d'autres pays européens. Ces pays ont imposé des sanctions économiques internationales à la Russie et à ses alliés et poursuivront vraisemblablement dans cette voie. Le conflit a provoqué de l'instabilité à l'échelle mondiale, avec d'importants

impacts économiques et politiques. Une détérioration accrue du conflit pourrait avoir des incidences économiques et géopolitiques sur la Société, ses clients et ses fournisseurs, et plus particulièrement sur ses nombreuses opérations transfrontalières. La Société est en accord avec les sanctions actuellement imposées à la Russie et les a strictement respectées en cessant toutes commandes impactées par ces sanctions. Si le conflit persiste, une augmentation probable de la volatilité des marchés mondiaux, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et de l'inflation sont à prévoir et pourraient avoir un impact négatif important sur les activités de la Société.

Cas de force majeure

Les cas de force majeure sont des événements ou des circonstances imprévisibles qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ils comprennent notamment l'instabilité politique, la guerre, le terrorisme, les grèves, les émeutes et la criminalité, ainsi que les événements liés aux conditions météorologiques ou sismiques rigoureuses, tels que les tremblements de terre, les ouragans, les tsunamis, les tornades, les tempêtes de verglas, les inondations et les éruptions volcaniques. Le risque d'un cas de force majeure est imprévisible et peut entraîner des retards ou des annulations de commandes et de livraisons aux clients, des retards dans la réception des matériaux provenant des fournisseurs, des dommages aux installations ou aux équipements, des lésions corporelles ou des décès et la possibilité de responsabilité légale.

Responsabilité du fait du produit et autres genres de poursuites

À l'instar d'autres entreprises manufacturières internationales, la Société a déjà fait et pourrait encore faire l'objet de diverses réclamations en matière de responsabilité ou d'autres poursuites liées à ses activités commerciales, notamment des responsabilités et dépenses potentielles en raison de vices ou de défaillances possibles de ses produits. La Société souscrit à une assurance complète de responsabilité civile générale qui, à son avis, est généralement conforme aux pratiques de son secteur d'activité. Néanmoins, cette couverture d'assurance ne couvre pas certains types de réclamations (comme les réclamations en cours relatives à l'amiante) qui pourraient être présentées contre la Société. Les primes de l'assurance responsabilité civile générale ont également augmenté considérablement au cours des dernières années. En conséquence, la Société n'est pas certaine qu'elle pourra continuer d'obtenir une assurance de responsabilité civile générale à des coûts raisonnables ou, si une telle couverture est offerte, qu'elle couvrira adéquatement sa responsabilité.

Risque lié à la santé et à la sécurité

La Société s'efforce d'offrir à ses employés, à ses sous-traitants et à ses visiteurs un environnement sécuritaire et exempt de risque pour la santé. Elle a mis en œuvre dans toutes ses installations des politiques et des procédures pour assurer le respect de l'ensemble des lois, des règlements et des normes en matière de santé et de sécurité.

Réglementation environnementale

Les activités et les biens de la Société sont soumis à des lois et à des règlements de plus en plus sévères en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'évacuation d'eau et d'air, la gestion et l'élimination des déchets et la sécurité des employés. Ces lois et règlements prévoient des amendes élevées en cas d'infraction, l'arrêt de l'exploitation dans certaines circonstances, l'installation de matériel de contrôle de la pollution coûteux ou la réalisation de travaux coûteux de remise en état des lieux. En outre, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ou l'application plus stricte de la législation et de la réglementation en vigueur, la découverte d'une contamination inconnue précédemment ou l'imposition de nouvelles exigences en matière de remise en état pourraient entraîner des coûts supplémentaires importants pour la Société.

Contrôles à l'égard de la communication et de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109, il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et d'en évaluer l'efficacité. Il leur incombe également de concevoir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis conformément aux IFRS. Tout système de contrôle comporte des restrictions inhérentes et est fondé en partie sur la possibilité ou la probabilité d'événements futurs. Par conséquent, un système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs seront atteints.

Contrôle de la Société

Société Holding Velan Ltée (l'« actionnaire contrôlant ») est propriétaire de 15 566 567 actions à droit de vote multiple, ce qui représente au total environ 92,8 % des droits de vote rattachés au capital de la Société. Le contrôle des droits de vote permet à l'actionnaire contrôlant de décider de toutes les questions nécessitant l'approbation des actionnaires. L'actionnaire contrôlant a indiqué à la Société que la vente des actions nécessite le consentement de certains membres de la famille Velan et leurs entités contrôlées.

L'actionnaire contrôlant a, dans les faits, suffisamment de droits de vote pour empêcher un changement de contrôle de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne. La vente par l'actionnaire contrôlant d'un nombre important d'actions à droit de vote subalterne à l'exercice des droits de conversion rattachés aux actions à droit de vote multiple pourrait avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne.

Impôt sur le résultat et autres risques fiscaux

La Société exerce ses activités dans un certain nombre de territoires fiscaux et effectue une grande quantité d'opérations d'achat et de vente transfrontalières. Les règlements fiscaux de certains pays deviennent plus complexes. Une ou plusieurs autorités fiscales pourraient être en désaccord avec le traitement fiscal adopté par la Société, ce qui entraînerait des coûts de défense et peut-être des cotisations fiscales.

Respect de la législation de pays étrangers

En raison de la nature mondiale de ses activités, la Société est assujettie à des systèmes de lois et de règlements souvent complexes qui diffèrent d'un pays à l'autre. Ces lois et règlements comprennent notamment des lois anticorruption, des contrôles des exportations et des douanes, des contrôles du change, des règlements sur la fixation des prix de cession interne ainsi que des sanctions économiques imposées par les autorités gouvernementales. Le non-respect de ces lois pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats et entraîner des sanctions criminelles, civiles et administratives. La Société a mis en place des politiques et des procédures pour s'assurer que ces lois sont respectées par ses employés et ses représentants.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les activités de la Société en Chine et à Taïwan, et une partie de ses activités en France et en Corée, sont exercées avec des partenaires qui sont des entités détenant des participations ne donnant pas le contrôle. La réussite de ces entreprises est tributaire de la performance satisfaisante des partenaires dans l'exécution de leurs obligations. Le défaut de ces partenaires de s'acquitter de leurs obligations pourrait imposer des obligations financières et des obligations de performance additionnelles à la Société et pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Cybersécurité

Les réseaux informatiques de la Société sont essentiels au fonctionnement quotidien et contiennent des informations sur les finances, le personnel, les produits, les clients et les fournisseurs de la Société. Les risques liés à la cybersécurité sont de plus en plus complexes, variés et nombreux. Une atteinte importante à la cybersécurité peut avoir des conséquences telles que la perte d'informations clés, une atteinte à la réputation et la perturbation des activités, lesquelles peuvent également être très nuisibles sur le plan financier. Bien que la Société consacre des ressources considérables au maintien et à la protection de ses réseaux informatiques, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de prévenir ou de détecter une atteinte potentielle à la sécurité de ses réseaux ou d'y réagir adéquatement, car, entre autres facteurs, les menaces à la cybersécurité sont en constante mutation et il peut être difficile de prévoir ces menaces et de les détecter immédiatement. L'omission de prévenir ou de détecter une atteinte aux réseaux de technologie de l'information de la Société, ou d'y répondre, pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

MESURES HORS IFRS ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le présent rapport de gestion, la Société présente des mesures de la performance et de la situation financière qui ne sont pas définies par les IFRS (les « mesures hors IFRS ») et qui sont, par conséquent, peu susceptibles d'être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures, que la direction utilise pour évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, sont rapprochées des mesures de la performance définies par les IFRS. La Société présente aussi des mesures financières supplémentaires, des rapprochements et des définitions ci-après.

Résultat net ajusté, Résultat net ajusté par action, Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») et BAIIA ajusté

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Rapprochement du résultat net (perte nette) ¹ avec le résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹ et le résultat net (perte nette) ¹ par action				
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(47 164)	(19 737)	(55 453)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Coûts liés à la transaction proposée	108	-	900	-
Frais de restructuration	919	-	919	-
Ajustement de la provision au titre de l'amiante	10 000	55 954	10 000	55 954
Résultat net (perte nette) ajusté(e)¹	8 944	8 790	7 918	501
par action — de base et dilué	0,41	0,41	0,37	0,02
Rapprochement du résultat net (perte nette) ¹ avec le BAIIA ajusté				
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(47 164)	(19 737)	(55 453)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Amortissement des immobilisations corporelles	2 472	2 452	8 930	8 722
Amortissement des immobilisations incorporelles et coûts de financement	650	608	2 296	2 272
Charges financières — montant net	2 355	516	6 346	1 552
Impôt sur le résultat	5 088	4 102	7 471	8 045
BAIIA	8 482	(39 486)	5 306	(34 862)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Coûts liés à la transaction proposée	147	-	1 224	-
Frais de restructuration	1 250	-	1 250	-
Ajustement de la provision au titre de l'amiante	10 000	55 954	10 000	55 954
BAIIA ajusté	19 879	16 468	17 780	21 092

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

Flux de trésorerie disponibles

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers, sauf les montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	19 649	18 489	4 301	522
Ajouts d'immobilisations corporelles	(2 935)	(1 385)	(6 839)	(4 370)
Flux de trésorerie disponibles	16 714	17 104	(2 538)	(3 848)

Les termes « résultat net ajusté » et « perte nette ajustée » s'entendent du résultat net ou de la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple majoré(e) majoré d'ajustements, déduction faite de l'impôt sur le résultat, pour les coûts liés à la transaction proposée, les frais de restructuration et la provision au titre de l'amiante. Le résultat net ajusté (la perte nette ajustée) par action s'obtient en divisant le résultat net ajusté (la perte nette ajustée) par le nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « BAIIA » s'entend du résultat net ajusté majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, du montant net des charges financières et de la provision pour charge d'impôt sur le résultat. Le terme « BAIIA ajusté » s'entend du BAIIA majoré d'ajustements pour les coûts liés à l'opération proposée, les frais de restructuration et la provision au titre de l'amiante. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « Flux de trésorerie disponibles » s'entend des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, déduction faite des ajouts d'immobilisations corporelles. Les flux de trésorerie disponibles reflètent le montant disponible pour verser des dividendes aux actionnaires et assurer le service de la dette, y compris les obligations locatives. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Définitions des mesures financières supplémentaires

Les termes « nouvelles commandes nettes » et « nouvelles commandes » s'entendent des commandes fermes, déduction faite des annulations, comptabilisées par la Société au cours d'une période déterminée. Les fluctuations des taux de change ont une incidence sur le montant des nouvelles commandes au cours d'une période donnée. La mesure fournit une indication de la performance des activités de vente de la Société pour une période déterminée et donne une idée du chiffre d'affaires futur et des flux de trésorerie que généreront ces commandes.

Le terme « carnet de commandes » s'entend du cumul de toutes les nouvelles commandes prises en charge par la Société et restant à livrer. Les fluctuations des taux de change ont une incidence sur le montant du carnet de commandes de la Société au cours d'une période donnée. La mesure fournit une indication des défis opérationnels auxquels la Société devra faire face et donne une idée du chiffre d'affaires futur et des flux de trésorerie que généreront ces commandes.

Le « ratio commandes/chiffre d'affaires » s'obtient en divisant les nouvelles commandes par le chiffre d'affaires. La mesure fournit une indication de la performance et des perspectives de la Société pour une période déterminée.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.